



## **Document de synthèse du Colloque :**

**E** : Education, Formation, Emploi

**P** : Partenaire aujourd'hui...

**S** : Surtout demain

**Novembre 2019**

Le 26 novembre dernier, la direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique a organisé un colloque dédié aux partenariats mis en œuvre par l'enseignement de Promotion sociale, enseignement reconnu pour la diversité de son offre de formation.

Ce colloque s'inscrit dans le sillage des politiques nationales et européennes qui visent à mettre en place des parcours d'éducation et de formation tout au long de la vie plus fluides, de qualité et davantage centrés sur l'apprenant. L'enseignement de Promotion sociale se place en première ligne afin de répondre à cette priorité.

Dans son discours d'introduction, Madame la Ministre Valérie Glatigny a exprimé tout son soutien à l'enseignement de Promotion sociale et l'a par ailleurs qualifié d'outil d'émancipation en précisant qu'il n'y a pas d'âge pour apprendre.

Le colloque a permis de présenter de manière très concrète, à travers quatre ateliers, des exemples de coopération fructueuse entre l'EPS et différents partenaires publics ou privés en région bruxelloise et wallonne. Il visait aussi à susciter de nouveaux partenariats et à entendre des propositions d'amélioration des dispositifs afin de pouvoir proposer de nouvelles pistes d'action en ce début de législature.

### **Une journée riche d'enseignements**

La journée a démarré avec le discours de Madame la Ministre Valérie Glatigny. Ensuite, Monsieur Yves André, Président du Conseil général de l'Enseignement de Promotion sociale, a développé la position de l'enseignement de Promotion sociale comme partenaire au carrefour de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Son exposé a été complété par les interventions des vice-présidents du Conseil général : Messieurs Willy Monseur, Stéphane Heugens et Yves Dechevez.

Quatre ateliers reflétant la diversité des partenaires de l'EPS ont ensuite été organisés. Nous y reviendrons par la suite.

En fin de journée, le rapporteur général, Monsieur Jean-François Bister, Conseiller économique et social auprès de la Cellule de pilotage de l'Enseignement de Promotion sociale, a fait le point sur les éléments majeurs discutés dans chaque atelier.

Pour terminer la journée, Madame Laurence Dohogne, responsable du Centre de ressources pédagogiques (CRP) a présenté le Blended-learning : vers un mélange de genres.

Et c'est Monsieur Etienne Gilliard, Directeur général a.i. qui a clôturé le colloque.

## Les ateliers

Le premier atelier « Enseignement supérieur de l'EPS : complémentarité et spécificité » concernait plus particulièrement les synergies mises en place dans l'enseignement supérieur. Plusieurs partenariats ont ainsi été présentés. Ils mettent en avant les atouts de la mutualisation associée à la co-organisation ou à la co-diplomation entre des établissements d'EPS, des hautes écoles et des universités. Reprenons notamment :

- la co-diplomation du Bachelier assistant social ;
- les cours de préparation aux études universitaires (propédeutique) qui permettent de répondre aux besoins de renforcement en science des étudiants sortants du secondaire ;
- la création en partenariat d'une « Académie de la Vente » qui prouve l'importance d'une synergie entre différents partenaires pour faire évoluer l'offre de formation ;
- l'organisation du CAP en présentiel ou en e-learning afin d'exposer la possibilité de réorientation professionnelle au public intéressé ;
- la mise en œuvre de la « Formation relais » dans le cadre de l'aide à la réussite.

Le deuxième atelier « Faciliter les parcours d'intégration des publics fragilisés en développant des partenariats avec l'EPS » a mis en avant différents projets menés avec l'EPS :

- des ateliers pédagogiques personnalisés (APP) qui visent un soutien pédagogique et un accompagnement personnalisé des jeunes de 18 à 25 ans qui sont bénéficiaires du CPAS en vue d'intégrer une formation ;
- un partenariat entre un établissement de l'enseignement de Promotion sociale, des Missions locales bruxelloises et le Centre de Validation des compétences du Consortium de Validation des compétences dont l'objectif est de donner rapidement aux candidats à la validation des compétences les moyens linguistiques de présenter les épreuves de validation afin de maximiser leurs chances de réussite ;
- l'organisation du Brevet d'Enseignement Supérieur (BES) de « Conseiller en alphabétisation et en insertion professionnelle » qui a permis de développer une nouvelle formation dans ce secteur.

Le troisième atelier « Valoriser ses acquis et valider ses compétences : deux processus de reconnaissance des connaissances et capacités qui favorisent la mise en projet professionnel et de formation » a présenté et mis en perspective :

- la validation des compétences qui propose la reconnaissance officielle des compétences acquises préalablement par un public qui souhaite prouver ses aptitudes envers les employeurs, être reconnu par Actiris ou le Forem ou encore accéder à la formation dans l'enseignement de Promotion sociale ;
- la valorisation des compétences qui est un processus qui tient compte de toutes les compétences déjà acquises afin de raccourcir le parcours de formation entrepris dans l'enseignement de Promotion sociale et, ainsi, d'obtenir une certification par un programme adapté et allégé.

Le quatrième et dernier atelier « La convention de partenariat : une réponse flexible aux besoins des entreprises et des organismes publics » a exposé les multiples possibilités de partenariat qui sont développées par l'EPS. L'objectif était de détailler les principes du conventionnement et la mise en œuvre de ces partenariats. Les potentialités de collaboration avec l'EPS ont été illustrées par divers témoignages ainsi que par la mise en exergue d'un nouveau dispositif destiné à rencontrer rapidement les besoins d'une entreprise en développement ou qui doit licencier tout ou une partie de son personnel. Une attention particulière a été apportée aux attentes et propositions des partenaires actuels ou potentiels.

Pour plus de détails, nous vous invitons à vous rendre à la page concernant le colloque : <http://enseignement.be/index.php?page=28262>

Soucieux de répondre aux besoins du public, n'hésitez pas à nous envoyer vos propositions de partenariats à l'adresse : [conventions.eps@cfwb.be](mailto:conventions.eps@cfwb.be)

# RETOUR DES ATELIERS

## Atelier 1

### **Enseignement Supérieur de l'EPS : complémentarité et spécificité**

#### **Animateurs:**

Arielle BOUCHEZ, Chargée de mission Qualité EPS et Marc FIEVET, Directeur (e.r.) et membre du Conseil général de l'EPS

#### **Intervenants:**

Denis Dufrane pour la co-diplomation du Bachelier Assistant social  
Pascale Vertongen et Bruno Charlier pour le dispositif d'aide à la réussite : cours de propédeutique.

Mme Moson et Mme Canal-Robles pour l'organisation du Certificat d'aptitude pédagogique.

Mme Walravens pour la création d'une "Académie de la vente"  
Nathalie Ponsart pour le dispositif d'aide à la réussite : formation relais  
M-L Gras et M.O Absil pour l'E-learning dans le "Certificat d'aptitude pédagogique".

#### **Rapporteur:**

Dominique JANSSENS, Chargée de mission auprès de l'ARES

L'objectif de cet atelier : informer, par le partage d'expériences, et mettre en évidence les atouts de la mutualisation associée à la co-organisation ou à la co-diplomation.

#### **Co-diplomation du Bachelier Assistant social (Denis Dufrane)**

La mise en oeuvre de ce type d'organisation nécessite un cheminement tant au niveau du Conseil général de l'Enseignement de Promotion sociale (mise en oeuvre du dossier pédagogique) que de la Chambre Haute Ecoles-Enseignement de Promotion Sociale de l'ARES (régulation de l'offre de formation).

Dans ce type d'organisation, chaque partenaire doit organiser au minimum 15% de la formation et il y a lieu de désigner un établissement référant. Dans ce cas, c'est un établissement de l'Enseignement de Promotion sociale qui est l'initiateur et le référent. Il y a 4 établissements d'EPS : IEPSCF Frameries, Jemappes, Dour et Colfontaine et 1 Haute Ecole : la Haute Ecole en Hainaut.

Le modèle mis en place a été calqué sur le fonctionnement de l'Enseignement de Promotion sociale.

Ce projet a mis en évidence la confrontation de deux cultures, deux publics et deux modes de fonctionnement différent. Relevons notamment :

- Les différences dans les modes de financement des HE et des établissements de l'EPS. Cela a nécessité des adaptations dans les conventions;
- Un public constitué majoritairement d'adultes en reprise d'études sous statut de demandeur d'emploi ou sous statut de travailleur. Cela a nécessité des adaptations du corps enseignant de la haute école.

Dans ce projet, la complémentarité dans l'offre de formation est à mettre en avant. Celle-ci est plus en lien avec les attentes du terrain, mais il y a lieu de tenir compte des difficultés administratives rencontrées, notamment celles en lien avec l'application du décret "Paysage".

De tels projets permettent de mieux se connaître et de faire évoluer la complémentarité via des approches du public et des cours différentes. L'EPS apporte son expérience conséquente en matière de valorisation, d'enseignement modulaire et d'andragogie. Il est important que le législateur perçoive qu'il ne faut pas confondre harmonisation et imposition d'un modèle orienté du parcours de l'étudiant en HE.

#### **Synthèse et bonnes pratiques**

*Cette co-diplomation EPS-HE a permis la rencontre de deux publics et deux modes de fonctionnement différents. Elle met en avant une grande richesse dans le partage avec, par contre, des difficultés administratives et financières qui sont palliées par la négociation et la créativité. De tels projets permettent de mieux se connaître et de faire évoluer la complémentarité via des approches du public et des cours différentes. L'EPS apporte son expérience conséquente en matière de VAE, d'enseignement modulaire et de gestion d'un public différent. Il est important que le législateur perçoive qu'il ne faut pas confondre harmonisation et imposition d'un modèle orienté du parcours de l'étudiant en HE.*

*La complémentarité dans l'offre de formation est à mettre en avant, car plus en lien avec les attentes du terrain, mais avec des difficultés administratives liées à l'application du décret "Paysage". C'est la rédaction de la convention, mentionnant notamment la répartition financière entre les institutions, qui a permis de solutionner certaines difficultés administratives. Ces soucis de répartition et d'organisation impliquent qu'il n'est pas utile d'imposer de modèle de co-diplomation, mais qu'il faut viser à la mise en place de collaborations sur base volontaire. L'article 88§2 du décret « Paysage » devrait en tenir compte.*

## **Dispositifs d'aide à la réussite: cours de propédeutique (Pascale Vertongen et Bruno Charlier)**

Le projet de collaboration (EPS-Université) concerne des cours préparatoires en sciences (mathématiques, physique, biologie, chimie et méthodologie universitaire). Ce projet de propédeutique est organisé sur 3 semaines avec des blocs de 4h par discipline. Les candidats choisissent les blocs de cours en fonction de leurs besoins. Un autre projet est ciblé sur la préparation à l'examen d'entrée en médecine et dentisterie organisé par l'ARES. On y répartit les cours sur 17 semaines (le samedi) d'octobre à avril.

Ce partenariat permet de répondre aux besoins de renforcement en sciences des étudiants sortants du secondaire à un coût abordable. Il permet à des étudiants, qui sont parfois éloignés du monde universitaire, de prendre conscience que des études universitaires sont envisageables. Il permet également l'orientation vers d'autres cursus si le niveau en sciences ne permet pas d'envisager ce type d'études.

Les deux projets d'aide à la réussite sont liés à une convention (EPFC-ULB) avec application des règles de l'EPS pour, notamment, les droits d'inscription, les enseignants et l'obligation de présence. On compte près de 600 étudiants pour ces deux projets qui ont aussi un rôle d'ascenseur social par leur ouverture à un large public qui découvre le monde universitaire par immersion.

### **Synthèse et bonnes pratiques**

*Les cours de propédeutique couplent les besoins des formations universitaires à l'expertise de l'EPS dans l'enseignement secondaire et supérieur afin d'aider les étudiants à se mettre à niveau pour des formations scientifiques universitaires, mais aide également à guider dans l'orientation aux études. Ils jouent un rôle d'ascenseur social via l'ouverture à un public de tous horizons (2h à 8h de math en secondaire) qui découvre le monde universitaire par immersion (volonté de faire tomber les barrières des représentations du monde universitaire quand les étudiants sont éloignés de celui-ci).*

*Ces collaborations permettent plus de facilité dans la mise en œuvre. Elles contribuent à guider et rassurer les candidats aux différentes formations scientifiques. L'EPS amène de la flexibilité aux modules propédeutiques avec une expérience aussi bien au niveau secondaire que supérieur.*

## **Organisation du Certificat d'aptitude pédagogique (Mme Moson et Mme Canal-Robles)**

Le CAP est une formation qui s'adresse aux personnes qui souhaitent dispenser des cours techniques ou de pratique professionnelle sans titre d'agrégés. Il comporte 3 axes de formation : la théorie en pédagogie, la psychologie ainsi que la méthodologie et la didactique.

Le public présente une grande hétérogénéité : sortant de la formation initiale ou possédant un bachelier, qui a déjà une expérience d'enseignement, professionnels qui exercent, qui sont familiarisés ou non avec le fonctionnement de l'enseignement... C'est également souvent des personnes qui expriment une volonté de réorientation professionnelle.

Vu la grande hétérogénéité du public, les besoins pédagogiques sont très différents avec :

- des besoins de savoir-faire et savoir-enseigner ;
- des besoins de perception de ses capacités à enseigner ;
- des besoins de compréhension du métier d'enseignant (nécessite de « casser » les images stéréotypées) ;
- des besoins de trucs et astuces pour « survivre » avec des réponses à prodiguer sur des problèmes précis. Le CAP peut être obtenu en 2 ans si le candidat possède son CESS et, dans le cas contraire, le titre est accessible en 3 ans.

Le CAP est organisé selon les 5 axes de travail suivant :

- réconcilier l'école et le métier d'enseignant ;
- permettre de reprendre confiance en soi ;
- découvrir le métier d'enseignant ;
- amener les bases pédagogiques ;
- apprendre les savoir-faire en enseignement.

De manière générale, le CAP, qui concerne souvent des personnes en reconversion professionnelle, constitue une opportunité de seconde chance professionnelle. Pour les établissements, cela implique la gestion d'un public très hétérogène.

Ce point sera réabordé dans le témoignage relatif à l'introduction du e-learning pour le Certificat d'aptitudes pédagogiques.



### **Synthèse et bonnes pratiques**

*Le CAP est une formation permettant notamment la réorientation et la reconversion professionnelle. Il est nécessaire, pour certains étudiants, de faire tomber les barrières, voire la fracture, entre le monde professionnel et le monde de l'enseignement. Il faut également faire passer les étudiants du rêve ou de la revanche à un nouveau métier, celui d'enseignant, en y intégrant toutes les dimensions (psychologique, pédagogique, didactique et méthodologique). Mais également leur donner confiance en leurs aptitudes et mieux mettre en avant leurs capacités, y compris théoriques. Cette formation implique la gestion d'une grande hétérogénéité de public avec des relations très différentes aux études, à l'école et en conséquence, des besoins pédagogiques très différents.*

*Le CAP peut concerner un public en reconversion professionnelle. Il constitue ainsi une seconde chance professionnelle mais implique la gestion d'une grande hétérogénéité du public.*

### **Création d'une "Académie de la vente" (Mme Walravens)**

Il s'agit d'un partenariat multiple constitué de l'Université de Liège, de hautes écoles (HELMo, HeNaLux, HEPL et HEC-Liège), d'écoles supérieures des arts et d'établissements de Promotion sociale dans un objectif commun de fédération et d'innovation. La volonté était, dès l'initiation du projet, de créer un nouveau programme de formation et de développer de nouveaux partenariats. Ce sont sur ces bases qu'a été créée l'Académie de la vente.

Ce projet de formation se traduit par des actions concrètes de partenariat dont :

- un site internet commun mettant en avant les métiers de la vente ;
- un événement annuel ;
- des groupes de travail thématiques ;
- un certificat universitaire de vente ;
- un master de « sale management » en alternance : pratique en entreprise en alternance avec des savoirs théoriques et apport de l'expertise de l'enseignement de Promotion sociale dans la formation en entreprise.

Le projet de formation allie la science du marketing avec l'art de la vente. Il a conduit à la création d'une nouvelle discipline dans le milieu universitaire (vente) avec le soutien et l'apport de chaque type d'enseignement. Ce projet vise à bénéficier de synergies entre les différents opérateurs avec l'objectif commun de faire entrer le monde de la vente à l'Université.

Cette formation met en avant la richesse qu'apporte chaque partenaire en partageant les compétences des enseignants des différents types d'enseignement tout en respectant les accréditations internationales. L'Académie des ventes permet d'augmenter l'offre de formation en vente ainsi que la visibilité des formations proposées. L'enseignement de Promotion sociale a apporté son expérience dans l'enseignement en alternance.

### **Synthèse et bonnes pratiques**

*La co-diplomation a conduit à développer une nouvelle approche de formation à l'Université et à la création d'une nouvelle filière sans qu'il n'y ait de compétition entre les partenaires. C'est une formation de niveau 7 en alternance, nouvelle à l'Université, qui a ainsi été créée. Cette formation met en avant la richesse qu'apporte chaque partenaire en partageant les compétences des enseignants des différents types d'enseignement tout en respectant les accréditations internationales. L'Académie des ventes permet d'augmenter l'offre de formation en vente et d'augmenter la visibilité des formations proposées. L'ESP y a apporté son expérience dans l'enseignement en alternance.*

*Le partenariat U-HE-EPS a été confronté à la nécessité de respecter, dans l'engagement d'enseignants, le label de qualité européen des écoles de commerces de la HEC-Liège (EQUIS ainsi que le label américain AACSB). Le respect des critères d'engagement du personnel pour garder le label a constitué une difficulté à lever dans le cadre de ce partenariat U-HE-EPS.*

### **Dispositifs d'aide à la réussite : « Formation relais » (Nathalie Ponsart)**

La formation relais est un dispositif qui a 25 ans et qui vise les étudiants en situation de réorientation d'études. Le dispositif accueille plus de 100 étudiants par an qui sont en situation de réorientation avec une perte importante de l'estime d'eux-mêmes.

Il vise tant à la réorientation (apprendre à se connaître, développer son projet de formation et se confronter avec le monde socioprofessionnel) qu'à l'apprentissage du métier d'étudiant : méthode de travail (prise de notes, technique de recherche, langage, cadre à respecter ...), communication avec l'institution, questions de santé, actualité sociopolitique,...

L'enseignement de Promotion sociale propose au travers de ce programme :

- la construction de projets de formation à l'Université, en hautes écoles, en écoles supérieures des arts, ou en EPS
- la préparation au métier d'étudiant dans l'enseignement supérieur.

Différents outils sont mis à disposition et ont été sélectionnés sur base de l'expertise développée au cours du temps, dont certains orientés vers une approche ludique :

- Serious game «Time to plane» : sensibilisation aux outils majeurs de la gestion du temps ;
- Jeu de société plateau «Blocus» : sensibilisation aux enjeux et à l'organisation ;
- Valisette «KIT Sup» : outils qui permettent d'aider à l'orientation.

### **Synthèse et bonnes pratiques**

*Le dispositif d'aide à la réussite vise à apprendre le métier d'étudiant et à orienter ou à réorienter. L'EPS est ainsi au service de la construction de projets de formation à l'Université, en HE, en ESA ou en EPS. La volonté poursuivie est de permettre la découverte de la multiplicité des formations, des métiers, mais également de la découverte de soi. L'EPS y amène sa flexibilité.*

*Le dispositif accueille plus de 100 étudiants par an (de niveau bac 1, 2 ou même 3) qui sont en désorientation avec une perte importante de l'estime d'eux-mêmes. L'EPS y est au service de la construction de projets de formation et de la préparation au métier d'étudiant dans l'enseignement supérieur.*

### **E-learning pour le "Certificat d'aptitude pédagogique" (M-L Gras et M.O Absil)**

Les établissements qui organisent le Certificat d'aptitude pédagogique CAP sont principalement confrontés à la gestion de deux problématiques majeures :

- la gestion de l'absentéisme en raison du nombre d'étudiants qui travaillent en parallèle à la formation ;
- l'hétérogénéité du public.

Afin de tenir compte de ces deux problématiques, l'e-learning a été mis en place. Ce système permet de scénariser des cours de didactiques en alternance avec des cours en présentiel. Chacun peut ainsi se préparer en fonction de ses disponibilités avant le cours en présentiel.

Le témoignage d'un ancien étudiant met en avant le retour à l'école dans une approche de vie différente, l'ouverture des champs des possibilités et des compétences ainsi que la découverte d'un nouveau métier grâce à la formation continuée.

### **Synthèse et bonnes pratiques**

*Le CAP est une formation qui permet la réorientation d'une carrière professionnelle par la découverte d'un métier (celui d'enseignant). Dans le cas de ce projet, l'adaptation de la formation au public est mise en avant avec l'alternance entre les cours présentiels et l'e-learning.*

*Le témoignage d'un ancien étudiant met en avant le retour à l'école dans une approche de vie différente, l'ouverture des champs des possibilités et des compétences ainsi que la découverte d'un nouveau métier grâce à la formation continuée.*

## Atelier 2

### **Faciliter les parcours d'intégration des publics fragilisés en développant des partenariats avec l'EPS**

#### **Animatrice:**

Michèle Mombeek, Chargée de mission Epale (DRI) et Karine Cambria, responsable du Centre de coordination et de gestion des Fonds européens

#### **Intervenants:**

Collaboration avec les CPAS, présentée par Delphine NUDA, Directrice spécifique f.f. du Pôle Insertion, CPAS de Liège : mise en place d'Ateliers de Pédagogie Personnalisée (APP) à destination des jeunes de 18 à 25 ans qui sont bénéficiaires du CPAS et très éloignés du marché de l'emploi afin de leur apporter un soutien pédagogique et un accompagnement personnalisé destinés à les aider à intégrer une formation.

Projet AlphaVal par Nayke EKOFO, Attachée Validation à la Cité des métiers : partenariats entre des Missions locales bruxelloises et des Centres de validation en vue de soutenir l'accès à la Validation des compétences pour des personnes ne maîtrisant pas le français, pour les métiers qui s'y prêtent, et ce, par la mise en place de modules courts de français orienté métier ainsi qu'un accompagnement.

Le BES de l'EPS au service de l'insertion socio-professionnelle : présentation des BES en alphabétisation et en insertion socio professionnelle, description, objectifs et publics cibles, par Christine Thomas, Nathalie De Wolf et Alexandre Wanet de l'Institut Roger Guilbert.

#### **Rapporteur:**

Luc Schollen, Chargé de mission

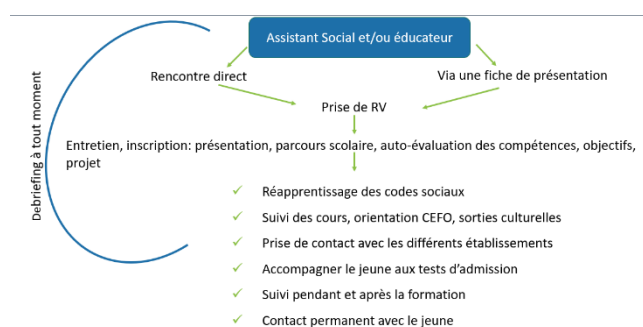
L'objectif de cet atelier est de permettre un échange de bonnes pratiques à partir de retours d'expériences sur des partenariats existants, mettant en avant les opportunités ainsi que les obstacles. A la faveur de ce débat, de nouvelles pistes vont pouvoir être envisagées.

Trois exemples de partenariats avec l'EPS ont été présentés.

#### **Mise en place d'atelier de pédagogie personnalisée (APP)**

Le premier partenariat concerne la mise en place d'Ateliers de Pédagogie Personnalisée (APP) à destination de jeunes « NEET'S », des jeunes de 18 à 25 ans qui ne sont ni dans l'enseignement, ni en formation ou en stage, ni en situation d'emploi : « *Not in Education, Employment or Training* ».

Ceux-ci sont bénéficiaires du CPAS et mobilisés sur base volontaire. Le but de ces ateliers - organisés à Liège, dans le Hainaut et à Bruxelles - est d'apporter à ce public cible un soutien pédagogique ainsi qu'un accompagnement personnalisé en vue d'intégrer une formation. Différents leviers sont activés pour ce faire : l'orientation, la préformation en CISP suivie d'une formation en EPS ainsi que diverses remédiations en Français, Mathématiques ainsi que dans les 8 compétences clés européennes. La démarche pédagogique, mise en œuvre par une équipe de professionnels aux compétences à la fois spécifiques et pluridisciplinaires, se veut autonomisante et différenciée, prenant en compte les besoins et attentes du jeune. Schématiquement, la démarche peut être figurée comme suit :



Selon les acteurs du terrain, les conditions de réussite de ce projet tiennent dans la disponibilité des enseignants, la participation volontaire du jeune dans le dispositif triangulaire « Assistant social du CPAS - NEET - Enseignant », un suivi régulier du jeune conscient de ses atouts et des contraintes de son environnement.

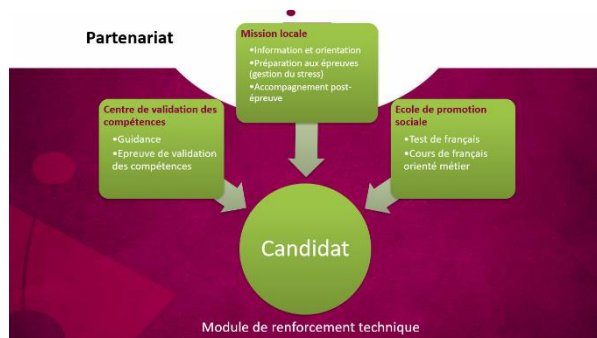
### **Synthèse et bonnes pratiques**

*Les APP sont des ateliers permettant aux jeunes « Neet's » d'être accompagnés afin d'intégrer une formation. Le partenariat avec l'EPS permet de clôturer la boucle de formation de ces jeunes pour leur permettre d'intégrer plus rapidement un secteur professionnel.*

*La force du projet réside sur le partenariat CPAS/ EPS qui permet une réinsertion sérieuse et rapide de personnes en situation précaire. Elle offre une diversité de solution pour les jeunes qui veulent prendre leur vie en main.*

### **Projet « Alpha FLE Val »**

Ce projet implique une école d'EPS, des Missions locales bruxelloises ainsi que des centres de validation des compétences du Consortium de Validation des Compétences :



L'objectif de cette initiative est de donner rapidement aux candidats à la validation des compétences les moyens linguistiques de présenter les épreuves de validation afin de maximiser leurs chances de réussite. Pour rappel, la validation des compétences est un dispositif - une épreuve de validation de type mise en situation devant un jury de professionnels - qui permet à toute personne de plus de 18 ans de faire certifier officiellement les compétences qu'elle possède, quelle que soit la provenance de celles-ci (expériences de terrain, formation antérieure non certifiée, etc.). Or, les acteurs de terrain constatent qu'un certain nombre de personnes, pourtant détentrices de réelles compétences professionnelles, ne parviennent pas à faire valider celles-ci, faute de maîtriser suffisamment la langue française. Le public cible du projet est bruxellois, chercheur d'emploi ou au travail sous certaines conditions, en possession de compétences suffisantes dans une partie du métier et pénalisé par une maîtrise insuffisante du français technique. Les retours d'expérience permettent de dégager quelques points d'attention comme autant de conditions de réussite du projet : la proximité entre les partenaires engagés, la circulation fluide et constante entre les acteurs des objectifs et des résultats attendus ainsi qu'un accord solide entre tous les partenaires sur un calendrier commun avant le lancement du projet (séances d'information, modules préparatoires, guidances et épreuves).

### **Synthèse et bonnes pratiques**

*Le projet « Alpha FLE val » consiste à donner rapidement les moyens linguistiques nécessaires afin de présenter les épreuves de la validation des compétences et maximiser les chances de réussite. A cette fin, le partenariat avec l'EPS permet de former à la langue française « orientée métier » les personnes en quête de certification de compétences.*

*Quelques points d'attention qui ont permis la réussite du projet : la proximité entre les partenaires engagés (EPS/Missions locales bruxelloises/Centre de validation des compétences), la circulation fluide et constante entre les acteurs des objectifs et des résultats attendus ainsi qu'un accord solide entre tous les partenaires sur un calendrier commun avant le lancement du projet (séances d'information, modules préparatoires, guidances et épreuves).*

## Brevet d'Enseignement Supérieur (BES) de « Conseiller en alphabétisation et en insertion professionnelle »

Le BES est une formation de 2 ans (120 ECTS) spécifique à l'EPS et classée au niveau 5 dans le Cadre Européen des Certifications. Cette initiative se veut au service des différents opérateurs de l'insertion professionnelle à Bruxelles et en Wallonie :

Wallonie	Bruxelles
CISP – D&FI	OISP
CISP – EFT	AFT
Forem	ACTIRIS
Forem Formation	Bruxelles Formation
	CPAS
Régie des quartiers	Missions locales
	CEFA
IFAPME	SFPME - EFPME
	Entreprise d'insertion d'Economie sociale
	Fonds sectoriels (CEFORA)
	Organisations syndicales
Centres de compétences	Centres de Références Professionnelles
Administrations communales : plan de cohésion sociale	Administrations communales : service emploi
	Agence intérim
	ALE

Il s'agit de créer, pour ce secteur, un réservoir de compétences en alphabétisation et en insertion professionnelle qui corresponde à ses attentes tout en créant des conditions de possibilité d'une réflexion sur la pratique professionnelle dans ce secteur ainsi que sur les politiques d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle. Le public cible est composé de demandeurs et chercheurs d'emploi avec lesquels le parcours de formation est construit, le contrôle et l'accompagnement de la formation étant par ailleurs articulé avec les besoins de ceux-ci. Le parcours est jalonné d'objectifs et d'étapes intermédiaires. Dans le cadre de ce projet, les retours d'expérience soulignent la nécessité d'envisager ce type de formation dans une logique de transformation orientée vers la personne en demande/recherche d'emploi, le formé étant impliqué aux différentes étapes de son parcours (détermination des besoins, élaboration du parcours, évaluation, etc.). Cette logique, qui contribue à donner du sens à une démarche de formation par ailleurs directement utile à un secteur prenant lui-même en charge des publics fragilisés, est perçue comme une plus-value de l'EPS.

Au cours des échanges sur les « bonnes pratiques » qui ont suivi ces présentations ont émergé quelques écueils à l'établissement de partenariats entre l'EPS et d'autres opérateurs. Parmi ceux-ci, il est permis de citer notamment :

- L'absence de langage commun entre les acteurs. A titre d'exemple, la notion d'« accompagnement » a fait débat : jusqu'où faut-il accompagner pour ne pas « faire à la place de » et déresponsabiliser le formé ? Le fait d'être réputé en « situation de fragilité » autorise-t-il à « prendre le formé par la main » pour l'aider à passer un cap perçu comme très difficile, y compris sur le plan psychologique ? La question n'a pas été tranchée ;



- Le risque de concurrence entre les dispositifs dans un contexte, d'une part, de quasi-marché de l'offre des services de formation/insertion et, d'autre part, de situations potentielles de cloisonnement entre institutions régionales et communautaires ;
- L'insuffisance des moyens nécessaires à la mise en place de partenariats autour de l'EPS : chaque initiative est coûteuse, notamment en personnel, et le maintien des moyens indispensables aux partenariats transversaux a été souligné comme un enjeu politique de première importance par les participants à l'atelier.

Ces échanges ont également permis de faire émerger quelques lignes directrices pour de nouvelles pratiques. Présentées ici sous forme de « mots-clés », dans une logique stratégique, le lecteur intéressé pourra les mobiliser comme autant de « facteurs clés de succès » :

- La reconnaissance : il s'agit d'un facteur mis en avant par la majorité des intervenants, qu'elle concerne les formés (la reconnaissance de leurs atouts/compétences est citée comme un levier de motivation et de réussite) ou les partenaires (la reconnaissance des spécificités et des apports de chacun est un atout pour la constitution de partenariats) ;
- L'accompagnement (des formés) : il concerne un processus qui n'est pas défini de la même façon par tout le monde, mais qui est mis en avant comme démarche indissociable de la formation (avant, pendant et après celle-ci) ;
- Le projet : les partenariats sont plus que des réseaux « techniques » d'échanges de pratiques dans la mesure où ils reposent sur des projets co-construits par des acteurs engagés dans la réalisation d'objectifs communs au nom de valeurs partagées ;
- L'adaptation : la faculté d'adaptation est indispensable à la concrétisation de projets qui impliquent des opérateurs relevant de cadres institutionnels différents (EPS, Formation professionnelle, Education permanente, ISP, etc.) et obligés de s'entendre sur des éléments très concrets : établir un agenda, réserver des locaux, choisir une méthode de formation, etc.

### **Synthèse et bonnes pratiques**

*Dans le cadre de ce projet, les retours d'expérience soulignent la nécessité d'envisager ce type de formation dans une logique de transformation orientée vers la personne en demande/recherche d'emploi, le formé étant impliqué aux différentes étapes de son parcours (détermination des besoins, élaboration du parcours, évaluation, etc.). Cette logique, qui contribue à donner du sens à une démarche de formation par ailleurs directement utile à un secteur prenant lui-même en charge des publics fragilisés, est perçue comme une plus-value de l'EPS. Cette initiative se veut au service des différents opérateurs de l'insertion professionnelle à Bruxelles et en Wallonie.*

*Outre les habituelles questions de clarification, les échanges sur les «bonnes pratiques» ont permis de faire émerger quelques écueils à l'établissement de partenariats entre l'EPS et d'autres opérateurs.*

*Parmi ceux-ci, citons notamment :*

- L'absence de langage commun entre les acteurs. A titre d'exemple, la notion d'«accompagnement» a fait débat : jusqu'où faut-t-il accompagner pour ne pas «faire à la place de» et déresponsabiliser le formé ? Le fait d'être réputé en «situation de fragilité» autorise-t-il à «prendre le formé par la main» pour l'aider à passer un cap perçu comme très difficile, y compris sur le plan psychologique ? La question n'a pas été tranchée ;*
- Le risque de concurrence entre les dispositifs dans un contexte, d'une part, de quasi-marché de l'offre des services de formation/insertion et, d'autre part, de situations potentielles de cloisonnement entre institutions régionales et communautaires ;*
- L'insuffisance des moyens nécessaires à la mise en place de partenariats autour de l'EPS : chaque initiative est coûteuse, notamment en personnel, et le maintien des moyens indispensables aux partenariats transversaux a été souligné comme un enjeu politique de première importance par les participants à l'atelier.*

*Les échanges ont enfin permis de faire émerger quelques lignes directrices pour de nouvelles pratiques. Elles sont présentées ici sous formes de « mots-clés » que, dans une logique stratégique, le lecteur intéressé pourrait mobiliser comme autant de «facteurs clés de succès» :*

- La reconnaissance : il s'agit d'un facteur mis en avant par la majorité des intervenants, qu'elle concerne les formés (la reconnaissance de leurs atouts/compétences est citée comme un levier de motivation et de réussite) ou les partenaires (la reconnaissance des spécificités et des apports de chacun est un atout pour la constitution de partenariats);*
- L'accompagnement (des formés) : il concerne un processus qui n'est pas défini de la même façon par tout le monde mais qui est mis en avant comme démarche indissociable de la formation (avant, pendant et après celle-ci);*
- Le projet : les partenariats sont plus que des réseaux «technique » d'échanges de pratiques dans la mesure où ils reposent sur des projets co-construits par des acteurs engagés dans la réalisation d'objectifs communs au nom de valeurs partagées;*
- L'adaptation : la faculté d'adaptation est indispensable à la concrétisation de projets qui impliquent des opérateurs relevant de cadres institutionnels différents (EPS, Formation professionnelle, Education permanente, ISP, etc.) et obligés de s'entendre sur des éléments très concrets : établir un agenda, réserver des locaux, choisir une méthode de formation, etc.*

## Atelier 3

### **Validation des compétences et valorisation des acquis**

#### **Animateurs:**

Xavier COPPE, Chargé de mission "Validation des compétences" et, Valérie Fontaine, Experte "Valorisation des acquis".

#### **Intervenants:**

François AMEL, Responsable du Centre de validation des compétences de Huy-Waremme.

L'ASBL Alter Form avec Christine Dudzinski (Coordinatrice pédagogique) et l'Ecole Pluri-Elles de Liège avec Anne-Chantal MATEU-RAMIS (Sous-Directrice) pour une «Convention particulière de valorisation».

L'ASBL SIREAS avec Naima NASSIR, Coordinatrice ISP et Coordinatrice du centre de formation en Horeca, pour une « Convention automatique de valorisation ».

Séverine DENEUBOURG, ancienne GRH de Caterpillar.

#### **Rapporteur:**

Xavier COPPE, Chargé de mission "Validation des compétences".

Les objectifs de l'atelier sont de bien distinguer les deux dispositifs : valorisation et validation tout en considérant leur complémentarité et, grâce à des exemples de partenariats, de prendre conscience de ces opportunités comme une mise en valeur de la reconnaissance du capital humain des bénéficiaires.

#### **Validation des compétences**

Nous avons tous des compétences

- acquises à l'école ou durant des formations,
- développées au travail au travers de notre pratique professionnelle
- et dans notre vie de tous les jours.

Ces compétences ont de la valeur et il existe un moyen de les faire reconnaître officiellement.

## **Qu'est-ce qu'un Titre de compétence ?**

C'est un document officiel reconnaissant ce savoir-faire. Il tient compte des compétences acquises, quelle que soit la manière dont elles ont été acquises, au travers de l'expérience ou de formations.

A l'intérieur d'un métier, plusieurs "Titres de compétences" peuvent être obtenus et chacun de ces titres peut être valorisé sur le marché de l'emploi. En maîtrisant une partie de métier, il est possible d'obtenir un titre qui correspond le mieux à l'expérience acquise et si l'ensemble du métier est connu, il est possible d'en obtenir tous les titres correspondants.

Les "Titres de compétences" ont une valeur officielle, sont délivrés aux noms des gouvernements francophones et sont reconnus par les opérateurs d'emploi, d'enseignement et de formation professionnelle, ainsi que par les secteurs.

## **A quoi sert un Titre de compétence ?**

Il est un atout majeur sur le marché de l'emploi, il renforce positivement l'identité professionnelle et prouve concrètement les aptitudes envers les employeurs.

Il est reconnu par Actiris et le Forem. Ainsi, il facilitera le parcours vers l'emploi.

Il garantit également un accès à la formation dans l'Enseignement de Promotion sociale, en faisant bénéficier, dans certains cas, de dispenses.

Les "Titres de compétences" peuvent également faciliter l'accès à la profession ou au CESS ou encore faire bénéficier des allocations d'insertion pour les moins de 21 ans.

## **Pour qui ?**

La validation des compétences est accessible à toute personne de plus de 18 ans, chercheur d'emploi ou personne au travail, que ce soit dans le secteur public, privé ou en tant que travailleur indépendant.

## **Comment faire valider ses compétences ?**

Après s'être informé sur le site de la validation des compétences (CVDC.be), il suffit de s'adresser à un Centre de validation agréé organisant des épreuves dans le domaine où l'on possède des compétences. On pourra y rencontrer un professionnel du métier pour voir si vous êtes prêt à vous inscrire ou si une petite formation de renforcement pourrait être utile.

L'approche n'est pas théorique, le jour venu de l'épreuve, on est mis en situation professionnelle proche de la réalité du travail.

La durée d'une épreuve varie d'une demi-journée à une journée en fonction de la compétence à valider.

La validation des compétences est entièrement confidentielle et gratuite.

En cas de réussite, on reçoit un Titre de compétences à domicile. En cas d'échec, on est informé de ses forces et faiblesses ainsi que des possibilités pour y remédier. Il est ensuite possible de représenter l'épreuve.

### **Quels métiers ?**

Actuellement, 52 métiers couvrant la majorité des secteurs sont organisés en validation avec plus de 45.000 Titres délivrés dans 51 Centres de validation.

L'Enseignement de Promotion sociale organise 9 Centres de validation pour 23 métiers dans les secteurs de l'Horeca, du tertiaire, des services aux personnes, de l'industrie, de la logistique et du secteur vert. Ils sont consultables sur le site internet [www.cvdc.be](http://www.cvdc.be)

Au cours des échanges, des questions ont été abordées :

#### **Bonnes pratiques**

- Reconnaissance des Titres de compétences par les pouvoirs locaux : les agents de niveau E et D du personnel administratif, ouvrier et technique peuvent évoluer dans leur carrière grâce au "Titre de compétence" dans la mesure où l'institution employeur a prévu d'intégrer ce dispositif dans ses statuts (circulaire du 25/01/2001 sur la valorisation des compétences).
- Partenariats : les centres de validation des compétences développent des partenariats avec de nombreuses institutions d'insertion afin de répondre au mieux aux besoins des candidats.

#### **Synthèse et bonnes pratiques**

*La validation des compétences :*

- *est un bel exemple de l'interactivité de l'EPS avec les autres opérateurs ;*
- *est en lien direct avec la valorisation : le titre de compétence est valorisable pour la reprise d'une formation ;*
- *occupe une place de choix dans le paysage de la reconversion.*

## **Validation des acquis**

L'expérience permet de raccourcir le parcours de formation entrepris dans l'Enseignement de Promotion sociale et, ainsi, d'obtenir une certification par un programme adapté et allégé.

### **Qu'est-ce qu'une valorisation des acquis ?**

Lors d'un premier contact avec un établissement d'Enseignement de Promotion sociale, dans le but de s'inscrire à une formation, il pourra être demandé au futur étudiant s'il dispose déjà d'une expérience. Celle-ci peut se traduire de manière formelle par des diplômes, des certificats ou des titres de compétence ou encore de manière non-formelle par des formations suivies, mais non certifiées ou encore par des acquis issus de la vie de tous les jours.

Il pourra être tenu compte de cette expérience pour adapter le parcours de formation.

Pour ce faire, l'étudiant pourra bénéficier d'un accompagnement afin de construire son dossier de valorisation.

### **Qui valorise et comment ?**

C'est l'établissement d'Enseignement de Promotion sociale et son Conseil des études (composé de la direction et des professeurs) qui valorise.

Certaines valorisations sont automatiques et d'autres feront l'objet d'une comparaison entre les compétences acquises et les différents acquis d'apprentissage qui composent le dossier pédagogique de l'unité d'enseignement.

Certains organismes de formation qui collaborent étroitement avec des établissements d'Enseignement de Promotion sociale établissent des Conventions particulières de valorisation.

Ces organismes peuvent également faire valoir leurs contenus formation comme correspondants aux unités d'enseignement figurant dans un dossier pédagogique. Dans ce cas, on parlera de Convention automatique de valorisation.

Dans ces deux cas, les formations suivies seront valorisées d'office pour toute personne qui souhaite reprendre une formation dans l'Enseignement de Promotion sociale.

### Synthèse et bonnes pratiques

*La validation des acquis est :*

- une opportunité pour l'allègement des parcours de formation ;*
- une réponse aux besoins des bénéficiaires en tenant compte des acquis de l'expérience ;*
- rapide en cas de valorisation automatique ;*
- complémentaire avec les opérateurs partenaire (continuum pédagogique).*

### **Illustration de la dynamique VALIDATION/VALORISATION/FORMATION : Caterpillar Gosselies**

Une démarche a été menée au sein de l'entreprise CATERPILLAR de Gosselies lors de la période de licenciement collectif du personnel :

1. Validation des compétences des travailleurs : ce fut une volonté négociée des partenaires sociaux de faire valoir les compétences acquises des travailleurs avant leur départ. L'enseignement de Promotion sociale, le Forem et l'IFPME s'y sont investis afin de valider les compétences de 400 membres du personnel. A cette fin, ils ont pu bénéficier de l'implication du département des ressources humaines de l'entreprise.
2. Informations données sur la reprise en formation : dans le but d'informer le personnel licencié sur la possibilité de reprendre une formation, une équipe de l'Enseignement de Promotion sociale a animé plusieurs séances d'informations sur la spécificité de l'EPS et des démarches de la possible valorisation des acquis des travailleurs.

Tout ceci devant permettre aux chercheurs d'emploi de mieux se positionner dans le cadre de leur reconversion.

Suite à cette expérience, un groupe de travail inter réseaux appelé « Alerte-Formation-Emploi » s'est mis en place pour :

- exercer une veille permanente sur les besoins socio-économiques du terrain en matière de formation pour les travailleurs des entreprises en création, en fermeture ou en restructuration et répondre ainsi aux projets personnels des personnes;*
- coordonner l'action avec les écoles de l'EPS de proximité pour répondre aux besoins ainsi identifiés.*

## Atelier 4

### **Une réponse adaptée et de qualité à la demande de formation : la convention de partenariat**

#### **Animateurs:**

Shipé Guri, Coordinatrice du Service « Conventions » et Donatienne Vankerckhove, Chargée de mission EPS - CPEONS

#### **Intervenants:**

Shipé Guri (Coordinatrice du service conventions) : «La convention de partenariat : une réponse flexible aux besoins des entreprises et des organismes publics - Concept et pratique».

Convention EPS - APEF/FeBi : Amély Gérard (FeBi) et Laurence Coulon et François Willemot (APEF).

Convention EPS - AREB : (association de redéploiement économique du bassin sérésien).

Convention EPS - MIRE WAPI : (Mission régionale pour l'emploi en Wallonie Picarde).

Convention Province de Liège - ALPI : Ludovic Gustin & Olivier Copette (ALPI) et Philippe Leclercq (IPEPS Jemeppe).

#### **Rapporteur:**

Donatienne Vankerckhove, Chargée de mission EPS - CPEONS

L'atelier a pour objectif de détailler les principes du conventionnement et la mise en œuvre de partenariats. Les potentialités de collaboration avec l'EPS sont illustrées par divers témoignages ainsi que par la mise en exergue d'un nouveau dispositif destiné à rencontrer rapidement les besoins d'une entreprise émergente ou qui doit se défaire de son personnel. Une attention particulière a été apportée aux attentes et propositions des partenaires actuels ou potentiels.

Il existe deux types de convention :

- La convention « ordinaire ». Cette convention répond à un besoin de formation entre deux parties :
  - Une institution publique, entreprise, opérateur de formation, asbl, etc...
  - Un établissement de promotion sociale/pouvoir organisateur
- La convention-cadre. Cette convention est un partenariat plus structurel entre les parties suivantes :
  - Un partenaire : secteur ou fédération professionnelle, institution publique, etc...



- Les réseaux d'enseignement
- La ministre en charge de l'enseignement de promotion sociale

La longue expérience de partenariat de l'EPS a débuté en 1994 et, à l'heure actuelle, le rythme est d'environ 1.000 actions de formation en convention par an. Ces formations se font sur mesure de manière à pouvoir répondre au mieux aux besoins de l'organisme demandeur, de la formation courte d'une journée à la section certifiante sur un an et plus.

Les atouts d'une convention avec l'EPS sont les suivants :

- Les formations sont organisables toute l'année
- La composition des groupes est flexible: de 5-6 à une vingtaine d'apprenants
- Un grand choix de formations dans 160 établissements partout en FWB
- La possibilité de cours dispensés in situ
- Des coûts concurrentiels
- La possibilité de valider ses compétences
- Un support de l'Administration EPS

Le coût de la formation est toujours négociable et reprend les postes suivants :

- Coût de l'enseignant selon tarifs forfaitaires à la période ;
- Frais divers (matériel, consommables, etc.) ;
- Droits d'inscription et droits d'inscription complémentaires

Qui contacter :

- Un établissement de promotion sociale : [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be)
- Le service conventions : [conventions.eps@cfwb.be](mailto:conventions.eps@cfwb.be)

### **La Convention Province de Liège - ALPI (Actions locales pour indépendants)**

Cette présentation a illustré la convention établie entre les partenaires suivants :

- IPEPS de Jemeppe : Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Jemeppe
- ALPI : Actions locales pour indépendants

Cette convention est un partenariat qui place l'étudiant au centre. Ce dernier est accompagné par les deux parties pour la mise en place de son projet, une formation certifiante et l'obtention d'un accès à la profession (Connaissance de gestion).

Le parcours de l'étudiant est le suivant :

1. Sélection chez ALPI : séance d'information, diagnostic du projet, vérification des accès, etc.
2. Inscription à l'IPEPS Jemeppe ;
3. Formation : 4 périodes de formation par semaine, accompagnement du plan d'affaires, jury d'experts (ALPI), 3 modules de cours et la formation «Connaissance de gestion» (IPEPS Jemeppe) ;
4. Certification par l'IPEPS Jemeppe.

Entre 2015 et 2019, cette convention :

- a permis 70 à 80% de sorties positives : les étudiants se sont présentés avec une idée et leur projet a pu se concrétiser),
- a accueilli 77% de candidats entre 25 et 55 ans.

Qui contacter :

- IPEPS Jemeppe :  
[www.provincedeliege.be/fr/enseignement/promotionsociale/fr/ipepsjemeppe](http://www.provincedeliege.be/fr/enseignement/promotionsociale/fr/ipepsjemeppe)
- ALPI : [www.e-alpi.be](http://www.e-alpi.be)

**La convention-cadre EPS - APEF (Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation)/FeBi (Fonds de formation et Fonds Maribel fédéraux et bruxellois actifs au sein du secteur non-marchand**

Cette convention-cadre a vu le jour en 2003 et représente un partenariat entre le secteur non-marchand et 38 établissements de promotion sociale.

Dans le cadre de cette convention-cadre et afin de mieux répondre à la demande du secteur, l'enseignement de promotion sociale a créé une série de dossiers pédagogiques spécifiques tels que :

- Tutorat de nouveaux travailleurs ou de stagiaires (2 ou 4 jours)
- Formation de base de coordinateur d'une petite asbl (3 jours)
- Formation d'accueillant psycho-socio-éducatif (240 périodes)

L'APEF et la FEBI ont également analysé toutes les unités d'enseignement de l'EPS qui pourraient intéresser le secteur non-marchand et les ont regroupées dans un catalogue de formations. Ce catalogue sera diffusé en janvier 2020 auprès de toutes les institutions du secteur.

Pour en savoir plus : [www.promsocnm.org](http://www.promsocnm.org)

### Synthèse et bonnes pratiques

Au cours des échanges, les avantages d'une convention ont été mis en avant par différents intervenants :

- L'enseignement de promotion sociale permet d'apprendre à apprendre (ex : CESS) ;
- L'enseignement de promotion sociale permet aux apprenants de se réconcilier avec l'enseignement, redonne confiance à un public fragilisé ;
- Les conventions avec l'enseignement de promotion sociale permettent des collaborations enrichissantes pour toutes les parties.

Des freins, principalement d'ordre administratif, ont néanmoins été relevés dans le cadre de certaines conventions :

- Certains publics ne sont pas toujours éligibles ;
- Il manque d'une vision transversale et globale du statut. Par exemple, le FOREM et l'ONEM sont parfois en contradiction.

Certains s'interrogent sur la manière de créer de nouveaux dossiers pédagogiques en lien avec les « nouveaux métiers » ? C'est une procédure relativement simple au travers de laquelle les partenaires peuvent amener un cahier des charges qui peut servir de point de départ pour la création du nouveau dossier.